



Déclaration préalable à la CAPD du 28 mai 2013

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

M. le Recteur a souhaité, pour ce mouvement 2013, revenir aux modalités antérieures à celles imposées par le précédent gouvernement. Par l'action syndicale à tous les niveaux, nous avons réussi à convaincre l'administration de l'efficacité de ce système qui, loin d'être passéiste, a fait la preuve de son efficacité en plus de satisfaire tous nos collègues. La majorité d'entre eux pourra enfin être affectée sur un poste précisément demandé lors de la seconde phase.

Sur les 882 collègues qui ont participé au mouvement, 385 obtiendraient une nouvelle affectation (dont 106 qui bénéficiaient d'une priorité). Parmi ces 278 collègues obtenant une affectation sans priorité, 32 seraient affectés par le biais d'un vœu géographique. Cela ramènerait, selon nous, le pourcentage de collègues obtenant un poste réellement choisi à 27,89% ce qui reste à notre avis insuffisant. 218 collègues seraient donc maintenus sur leur poste actuel, empêchés de muter, tandis que 279 resteraient sans affectation à l'issue de cette première phase.

Nous notons que sur les 32 postes semblant être attribués par le biais d'un vœu géographique, 26 l'auraient de toute façon été attribués par le biais d'un vœu précis puisqu'ils ont été demandés par quelques collègues. C'est une nouvelle preuve de l'inefficacité de ces vœux géographiques. Les affectations prononcées par le biais de ces vœux restent opaques et éloignées de l'objectif d'un mouvement équitable et transparent. Le SNUipp-FSU dénonce donc toujours l'obligation faite aux collègues à titre provisoire de formuler de vœux géographiques dont l'administration reste à ce jour incapable d'expliquer clairement le fonctionnement.

Nous avons également constaté que, comme chaque année, certains éléments du barème (stabilité, points Éducation Prioritaire, points direction, ...etc.) ne sont pas pris en compte

lorsque des collègues arrivent d'un autre département. Nous estimons indispensable que ces éléments soient pris en compte dès l'année prochaine afin que l'équité entre tous nos collègues soit respectée. De même, afin que les collègues ne soient pas pénalisés par un retard d'inspection ou l'application stricte de la nouvelle grille, nous continuerons à demander la suppression de la note pédagogique dans le barème du mouvement, qui est une opération administrative.

Nous tenons ici à vous rappeler que le SNUipp-FSU a toujours dénoncé vigoureusement les postes à profil qui se sont multipliés cette année, amenant de nombreux collègues à proposer leurs candidatures sur ces postes afin d'optimiser leurs chances d'affectation à titre définitif, subissant parfois des entretiens dans des conditions indignes. Cela va à l'encontre de la volonté de nos collègues qui revendiquent massivement un mouvement ouvert et large permettant à chacun de s'investir dans l'école de son choix.

La circulaire mouvement du 20 mars dernier prévoyait la communication du projet d'affectation sur iProf dès le mardi 21 mai, contre l'avis unanime des organisations syndicales. C'est ce mardi 21 mai, à 14h10, que nous avons appris que le Recteur avait imposé que la publication des affectations n'ait lieu qu'à l'issue de la CAPD d'aujourd'hui, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, il aurait été bien plus respectueux des collègues de ne pas devoir changer les règles du jeu en cours de partie. Aussi la circulaire du 20 mars dernier aurait-elle dû prévoir la non-publication du projet d'affectation afin de ne pas générer de déception chez nos collègues.

Selon le SNUipp-FSU, la responsabilité des délégués du personnel est de permettre à chaque collègue de s'approprier les règles du mouvement, afin de pouvoir s'assurer que celles-ci sont respectées pour toutes les affectations. A cet effet, comme chaque année, le SNUipp-FSU a largement communiqué les éléments permettant cette vérification en direction de nos collègues : le mouvement géographique anonymé sur notre site et le barème pour nos adhérents et les près de 400 collègues qui nous ont confié une fiche de contrôle ou qui nous ont contacté. Cela nous a permis d'interroger les services sur quelques situations particulières qui donneront peut-être lieu à des modifications du projet d'affectation.

Nous pouvons ainsi jouer complètement notre rôle d'élus de tous les enseignants, sans aucune distinction, conjuguant une vérification minutieuse et sérieuse des documents préparatoires avec la popularisation des règles régissant le mouvement, et donc la véritable transparence des opérations qui concernent les collègues.

En dehors du mouvement, nous voudrions vous faire part de notre étonnement face aux prélèvements opérés sur le traitement du mois d'avril 2013 de certains collègues de la circonscription d'Abbeville. En effet, ceux ayant fait grève le 31 janvier puis le 12 février 2013 ont eu la désagréable surprise de voir les deux jours de grève prélevés sur le même mois. Mais en plus, une journée de retenue pour une grève datant du 20 février 2012 a été opérée

sur ce même mois d'avril 2013, soit plus d'un an après la grève. Ces collègues nous ont donc légitimement alertés car ils ont vu leur traitement amputé de 3 trentièmes, voire plus si ils avaient eu la malchance d'être malades et de se voir ponctionner une journée de carence. Nous vous demandons de donner des instructions aux circonscriptions afin que les retenues sur traitement découlant de journées de grève suivies sur deux (ou plus) mois différents soient prélevées sur le même nombre de mois.

Enfin, vous nous aviez assuré, lors de la CAPD du 16 mai dernier, que les écoles de moins de 4 classes qui vous avaient demandé quelques journées supplémentaires de décharge de direction pour cette fin d'année scolaire, avaient eu un avis favorable. Nous avons connaissance de plusieurs écoles s'étant vu opposer une fin de non-recevoir. Même si votre avis favorable était limité aux possibilités de remplacement, émettre une réponse négative alors qu'il reste plus d'un mois de classe peut paraître prématuré.